

Connectez-vous pour accéder à l'ensemble des articles



Le Courrier des Stratèges



France 

Brève de presse 

La Remaudière

démolition

Une salle des fêtes à 2 millions d'euros... qu'on va démolir sans avoir jamais ouvert

Partager cet article



S'abonner



À La Remaudière (Loire-Atlantique), une salle polyvalente hors d'eau depuis 2014, jamais utilisée, va être démolie. Coût initial : 2,2 millions d'euros. La seule décision que la commune parvient à prendre est de payer une seconde fois... pour détruire.





LE COURRIER
DES STRATÈGES

Restez libre !

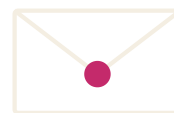
LA NEWSLETTER • GRATUITE

Le Courrier, chaque matin.

L'essentiel de l'actualité, passé au crible par les cinq plumes du Courrier. Dans votre boîte, chaque jour ouvré.

Gratuit. Vous restez libre de partir quand vous voulez.

JE M'INSCRIS lecourrierdesstrategies.fr



lecourrierdesstrategies.fr

Restez libre !

En 2023, la commune de La Remaudière a rasé sa salle des fêtes à 2,2 millions d'euros... jamais ouverte. Après dix ans d'abandon, la commune a décidé de la démolir : après avoir payé pour construire un bâtiment inutilisable, les habitants vont désormais payer pour le faire disparaître.



LE COURRIER
DES STRATÈGES

Restez libre !

ABONNEMENT

Allez au fond des choses.

Deux grands formats par jour. Les cinq plumes du Courrier. La série Sécession, le dimanche.

Le monde commente. Vous, vous comprenez.

S'ABONNER lecourrierdesstrategies.fr



lecourrierdesstrategies.fr

Restez libre !

Un projet pharaonique devenu un bâtiment fantôme

Tout commence en 2013. La municipalité lance la construction d'un complexe polyvalent de 1 089 m², avec une hauteur sous plafond de 14 mètres, pour un



coût annoncé de 2,2 millions d'euros. Pour financer l'opération, la fiscalité locale augmente de 30 % et la dette municipale triple, atteignant ensuite 1 114 euros par habitant.

Loire-Atlantique. Une salle des fêtes qui n'a pas servi bientôt démolie. Un gaspillage à plus de 2 millions d'euros

Faute de pouvoir financer l'achèvement des travaux, la commune de La Remaudière a finalement décidé de raser une salle...

CA Contribuables Associés • Jean-Baptiste Leon



Mais dès 2014, le chantier s'arrête. Le bâtiment est hors d'eau, les murs et les fenêtres sont en place, mais la commune n'a plus les moyens d'achever l'équipement. La salle restera ainsi figée pendant une décennie, monument involontaire aux limites d'une gestion publique où la décision de construire précède parfois celle de savoir comment financer durablement le projet.

L'affaire ne s'arrête pourtant pas à ce premier fiasco. En 2015, le tribunal administratif annule les marchés de construction. Une enquête préliminaire aurait également été ouverte sur leurs conditions d'attribution.



LE COURRIER
DES STRATÈGES
Restez libre !

TELEGRAM • L'INFO EN CONTINU

Entre deux éditions, le fil.

La newsletter vous donne le matin. Le fil vous donne l'instant.

Gratuit, et en continu.

REJOINDRE LE FIL t.me/resterlibre



t.me/resterlibre

Restez libre !



Une addition qui continue de s'allonger

En 2018, la chambre régionale des comptes, saisie par la mairie, dresse un constat sévère : la gestion budgétaire et comptable a manqué de rigueur et le projet de 2,2 millions d'euros a placé la commune dans une situation financière délicate.

À Ille-sur-Têt, les jardins de 1949 rasés par la mairie - au nom de la sécurité

À Ille-sur-Têt, dix-neuf jardins familiaux cultivés depuis plusieurs générations sont menacés de disparition au lendemain de...



Le Courrier des Stratèges • Lalaina Andriamparany



Un audit de KPMG chiffre alors l'achèvement à 1,7 million d'euros supplémentaires, voire 2,6 millions en intégrant études et travaux annexes. La démolition, elle, coûterait entre 150 000 et 350 000 euros. Le choix est donc désormais celui du moindre mal : dépenser encore pour effacer les conséquences d'une première dépense.

Dégager la caste ? ou pourquoi toutes les purges échouent

Convention, épuration de 1944, dégagisme de 2017 : toutes les purges ont échoué, et pour la même raison. Épisode 11 : on ne...



Le Courrier des Stratèges • Éric Verhaeghe



Et même la dette continue de produire ses effets. Après la nullité prononcée en 2021 concernant le prêt contracté par l'ancienne municipalité, le capital restant dû doit être remboursé. La commune a ainsi dû souscrire un nouveau prêt de 743 894 euros.





LE COURRIER
DES STRATÈGES
Restez libre !

TIPS • SANS ABONNEMENT

Offrez-nous un café.

Un média libre vit de ses lecteurs. Un pourboire ponctuel, sans
compte ni engagement, quand le cœur vous en dit



lecourrierdesstrategies.fr

Restez libre !

Ce dossier illustre un mécanisme tragique de la dépense publique : lorsqu'un investissement privé échoue, le capital disparaît ; lorsqu'un investissement public échoue, la collectivité peut continuer à emprunter, rembourser, restructurer... puis recommencer. À La Remaudière, les contribuables auront finalement financé une salle des fêtes, son abandon, sa dette et bientôt ses gravats.

Partager cet article



Écrit par

Lalaina Andriamparany

Commentaires

6 comments



Rejoindre la discussion

Choisissez un abonnement payant à **Le Courrier des Stratèges** pour commencer à commenter.

[S'inscrire maintenant](#)

Déjà abonné(e) ? [Se connecter](#)

Trier par: Meilleur ▾

W **Wilfrid** · 21 Aug

Et aucune responsabilité et donc aucune sanction... Cela servirait à éviter la prochaine "salle des fêtes"!!!

👍 2 🗨 ↩ Répondre

CR **Chantal Roccia** · 23 Aug

Temps que les élus et les responsables administratif ne seront pas légalement tenus responsables et coupables des actes qu'ils font voter ou cautionnent, ils continueront ces gabegies et les magouilles associées.

Le font du problème est leur impunité : et même quand ils sont reconnus responsables, ils ne sont jamais déclarés coupables ni sanctionnés à la hauteur de leurs crimes.

👍 0 🗨 ↩ Répondre

C **Cheunbaba** · 22 Aug

Bonjour,

Je serais très curieux de connaître le profil complet de ce genre de notables et comment ils arrivent au pouvoir.

Cdt.

M.C

👍 0 🗨 ↩ Répondre

M **moclic** · 22 Aug

Dans son journal l'association Contribuables associés pointent en dernière page les gabegies de ce type..c est édifiant



👍 0 🗨️ Répondre

W **WWSTONE** · 22 Aug

Comment accepter individuellement de participer à l'effort de taxation qui se profile afin de résorber "la dette publique" quand on voit jour après jour toutes ces gabegies. De l'argent il y en a, peut-être même trop, qui est gaspillé inutilement sans aucune plus-value. Je préfère que l'état récupère l'argent de ces gabegies avant d'aller ponctionner le particulier ou l'entreprise.

👍 0 🗨️ Répondre

TB **Tibatto Bagaud** · 22 Aug

Ce cas illustre bien la faillite de la démocratie même à l'échelle locale : l'habileté pour être élu (surtout l'entregent...) n'a rien à voir avec les compétences pour diriger. Depuis la tête de l'Etat jusqu'à la plus petite commune.

Reste un angle mort dans l'article : cette gabegie signe aussi la vanité du contrôle préfectoral exercé par les préfectures sur les communes : contrôle de la légalité des décisions, contrôle des comptes et des dépenses par le Directeur des Finances Publiques (ex-TPG), à qui les communes vot(ai ?)ent tous les ans sa petite prime...

👍 0 🗨️ Répondre



S'abonner au Courrier des Stratèges

Abonnez-vous gratuitement à la newsletter pour ne rien manquer de l'actualité.

Entrez votre adresse e-mail

📧 S'abonner





Un million de fausses cartes grises : l'État se fait pirater... et punit les garagistes

Près d'un million de véhicules ont été immatriculés frauduleusement entre 2022 et 2024 par environ 300 sociétés fictives, pour un préjudice supérieur à 550 millions...

France 🇫🇷

Brève de presse 🗞️

💬 0



Rédaction

25 août 2026 — 12 min de lecture



L'humeur de Veerle Daens : 27 articles pour 400 000 normes...

La France attaque ses 400 000 normes avec un décret de 27 articles. Trophée : le droit de porter soi-même sa poubelle. Et une notice qui cite un article inexistant.

Brève de presse 🗞️

France 🇫🇷

💬 3



CDS

CDS 25 août 2026 — 12 min de lecture





Comment faire reconnaître le génocide de Gaza ?

Le crime contre l'humanité se prouve mais n'a pas de convention ; le génocide en a une mais ne se prouve pas. Pourquoi la stratégie pour Gaza passe par le premier.

International 🌍

Analyse 💡

0



Éric Verhaeghe

25 août 2026 — 21 min de lecture





Or et dédollarisation des BRICS : pourquoi la hausse n'est pas finie

L'once à 4 650 \$, 289 tonnes achetées par les banques centrales au T2 : trois mécanismes structurels derrière la hausse de l'or — et la contre-thèse honnête.



Epargne

Analyse



Rédaction

25 août 2026 — 12 min de lecture





Facturation électronique : ce que Bercy saura vraiment de votre entreprise à partir du 1er septembre

Au 1er septembre, toutes les factures B2B passeront par des plateformes agréées par Bercy. Fichage généralisé ou chasse à la fraude ? Les textes disent autre chose.



Epargne 📊

Analyse 💡



Rédaction

25 août 2026 — 13 min de lecture





Crise financière française : quelle probabilité pour une survenue en 2026 ?

Spread OAT-Bund à 84 pb, revue Fitch le 28 août, censure promise sur le budget 2027 : calcul probabiliste, niveau par niveau, du risque d'une crise de la dette française avant le 31 décembre 2026.



Epargne

Analyse



Rédaction

24 août 2026 — 16 min de lecture



Le Courrier des Stratèges



Deviens ton propre souverain

Faire un don

Charte de l'information

Foire aux questions

À propos





© 2026 Le Courrier des Stratèges

